

# Ecole : le Parlement colmate les fuites

## ÉPREUVES EXTERNES Une trentaine de conseils pour éviter que les tests soient éventés

► Le Parlement revient sur les tests externes, éventés en juin sur les réseaux sociaux.  
► Il propose notamment la « dématérialisation totale » du processus : de la confection du test, jusqu'à la... passation de l'épreuve sur tablette.

Rappelez-vous : en juin, nos élèves étaient soumis aux (désormais) épreuves externes. Des questionnaires s'étaient mis à circuler sur les réseaux sociaux. Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Éducation, avait dû annuler l'épreuve d'histoire du CESS (6<sup>e</sup> secondaire) et les tests de sciences et de langues du CE1D (2<sup>e</sup> secondaire).

Le 24 juin, le Parlement de la Communauté française avait alors décidé de créer une commission et d'enquêter sur l'affaire. Il ne s'agissait pas de chercher à repérer le(s) auteur(s) des fuites (lire ci-contre) mais d'analyser le processus de fabrication des épreuves externes, de repérer les moments à risques et de formuler des recommandations

visant à blinder le système.

Après audition des responsables du ministère de l'Éducation et d'une série d'autres acteurs (pouvoirs organisateurs, inspection, etc.), la commission a rendu son rapport jeudi midi.

**Pour juin 2016, Joëlle Milquet a prévu des tests bis, en cas de nouvelles fuites**

Il nous apprend que l'élaboration des tests est particulièrement longue : pas moins de 18 mois (!) s'écoulent entre les premières réunions de ceux qui confectionnent les tests et le passage des épreuves dans les écoles. On découvre que le processus implique une foule d'acteurs (une centaine d'enseignants, des conseillers pédagogiques, de fonctionnaires, d'inspecteurs). Qu'ils s'échangent les documents de travail en utilisant divers systèmes pas toujours très sûrs - mail personnel, échange de notes de la main à la main...

En tout état de cause, il est peu probable que les fuites se situent en amont, au ministère - quel intérêt à saboter son propre travail ?, dit en gros le rapport.

Les fuites se situeraient plutôt en aval, donc. Ici, l'audition de Philippe Delfosse, inspecteur gé-

néral pour le secondaire, a été éclairante. Aux élus, il a expliqué que les documents (questions, réponses, guide pour l'enseignant) partent de l'imprimerie pour être déposés dans 24 écoles qui font office de « points de livraison. » « Dès la livraison (à ces 24 écoles), la sécurité n'est plus garantie. » Pour preuve, en juin, des documents ont disparu de l'un des points, avant même

que les écoles du secteur prennent livraison des tests.

En principe, seuls les directeurs sont habilités à se rendre au point de livraison. Selon l'inspecteur général : « Aucune vérification n'est faite de l'identité de la personne qui vient réceptionner les paquets. Normalement, il doit s'agir du chef d'établissement, qui devient, du coup, le garant de la sécurisation. Dans de nombreux cas, c'est un membre du personnel enseignant ou du personnel ouvrier. »

Une fois les colis dans les écoles, « la sécurisation semble, parfois, tout à fait abandonnée », continue Philippe Delfosse. La règle suppose que les paquets soient ouverts le jour de l'épreuve. « Nombreux sont les directeurs qui procèdent à l'ouverture des paquets et à la distribution des épreuves dès leur arri-

ivée à l'école. Ils invoquent des raisons pragmatiques. »

La commission formule une trentaine de recommandations, toutes sans surprise et que Joëlle Milquet, obligée de prendre les devants (les tests de juin sont en cours de confection...), a déjà intégrant. A savoir : préciser dans le décret instituant les épreuves externes que violer leur confidentialité revient à violer le secret professionnel (ce qui est pénalement poursuivi), prévoir une épreuve bis au cas où les épreuves fuitent à nouveau, déposer les documents en des lieux que l'on peut fermer à clé, etc.

Le rapport recommande aussi de « sécuriser les paquets d'épreuves (paquets opaques, doublement cerclés et plastifiés) », etc.

Les élus conseillent encore d'arriver à la « dématérialisation totale » du processus.

Totale ? Auditionné par la commission, Jean-Pierre Hubin, le patron du ministère de l'Éducation, a indiqué qu'il fallait, à terme, arriver à tout dématérialiser, « jusqu'à la passation des épreuves sur des tablettes par des élèves pour ne pas reporter sur les écoles les contraintes de leur impression ». ■

PIERRE BOUILLON

### ET LES SUITES ?

#### Sanctions

Qui a fait fuiter les tests ? Mystère. Aucune responsabilité n'a été établie. Quatre directeurs ont été sanctionnés. On leur reproche des entorses aux consignes - ils ont ouvert les colis trop tôt, distribué trop tôt les tests aux profs... On parle d'imprudences, de négligences. On n'a pas relevé d'intention

délibérée de saboter l'affaire. Les sanctions ont été du rappel à l'ordre à la réprimande. Un directeur a subi un retrait sur salaire.

#### Ecolo tire le frein

Barbara Trachte et Philippe Henry ont déposé une résolution priant Joëlle Milquet de réduire le nombre de tests externes. Les deux députés Ecolo notent que

l'ensemble de ces épreuves (CEB de primaire, CE1D de 2<sup>e</sup> secondaire, CE2D de 4<sup>e</sup> et CESS de 6<sup>e</sup>) coûte 270.000 euros et mobilise beaucoup de monde. Pour eux, le CEB et le CE1D ont du sens - ils soldent la scolarité primaire et le 1<sup>er</sup> degré, communs à tous les élèves. Les autres tests évaluent des élèves qui ne suivent plus les mêmes filières et options. Moins utiles, donc, ils sont souvent

« perçus très négativement » par les profs. Les deux élus proposent de « mettre la priorité » sur le CEB et le CE1D, d'oublier le CE2D et de renoncer au caractère obligatoire du CESS.

P.B.N